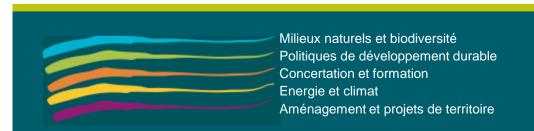
Présentation de l'état initial de l'environnement - PLU de Champdor (01)

Jeudi 12 novembre 2015



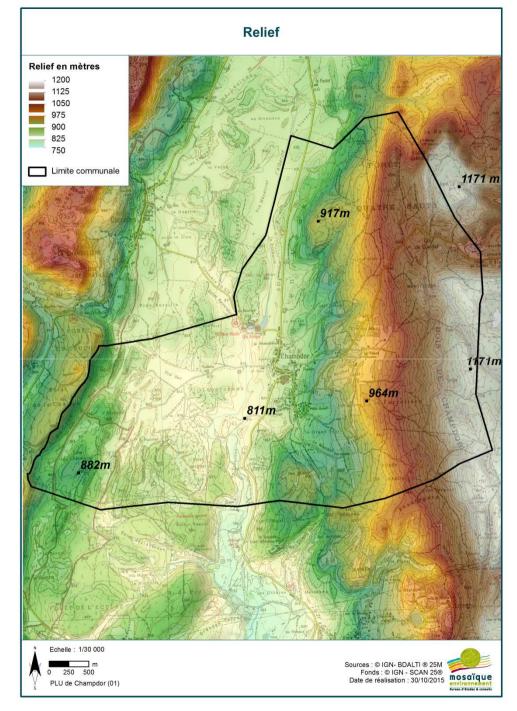


- 1- Contexte physique
- 2- Milieux naturels et biodiversité
- 3- Les réseaux
- 4- Les risques et nuisances
- 5- Émissions de Gaz et effet de serre et énergie
- 6- Les modes doux
- 7- Les déchets
- 8- Les enjeux environnementaux



- Localisation au cœur du plateau d'Hauteville, dans le Haut-Bugey.
- Une occupation du sol conditionnée par le relief (moyenne montagne) et la rivière de l'Albarine.
- Une altitude moyenne du village de 835 mètres (min 798m et maxi 1183m).
- 3 grandes entités topographiques :
 - A l'ouest : altitudes comprises entre 820 et 880 mètres. Présence de prairies, de pelouses sèches, de boisements de feuillus, des exploitations, les 3 sites de carrières.
 - Au centre: altitudes comprises entre 810 m et 860 mètres. Habitations anciennes et plus récentes (lotissements). Plusieurs interstices prairiaux s'insèrent dans le tissu urbain.
 - A l'est de la commune : altitudes comprises entre 900 et 1183 mètres. Secteur principalement dominé par des forêts de conifères. Les forêts sont exploitées pour le bois.

Un contraste s'affirme entre des paysages de moyenne montagne et la plaine alluviale au niveau de l'Albarine..



Topographie

Atouts:

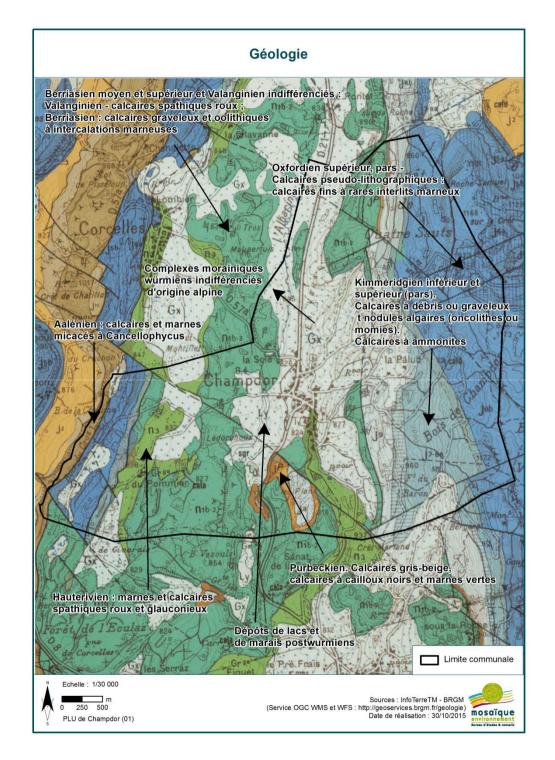
- Les reliefs de coteaux ont permis de **préserver les espaces naturels** ce qui permet aujourd'hui à la commune de bénéficier d'une image rurale et verte.
- Une topographie qui apporte un équilibre entre les paysages fermés des boisements (altitudes élevées) et les paysages ouverts dominés par les espaces agricoles et prairiaux (plaine alluviale).

Faiblesses:

- Un relief marqué sur les coteaux qui génère de l'enclavement sur une partie du territoire.
- Des pentes pouvant constituer une contrainte pour la gestion des eaux pluviales (ruissellement/inondations/coulées de boues) et l'aménagement du territoire.



- ➤ Contexte géologique qui répond au type de la montagne jurassienne.
- > Des formations géologiques étroitement liées au contexte topographique.
- 2 grands facies géologiques :
 - <u>formations calcaires/marneuses</u> dans les secteurs où la topographie est la plus importante (Est/Ouest)
 - <u>formations alluviales</u> dans les zones où la topographie est moins élevée (liées aux dépôts de l'Albarine).



Géologie

Atouts:

- ➤ Le contexte géologique est favorable à la présence de masses d'eau souterraines et superficielles.
- > Des sols favorables aux activités d'élevage.

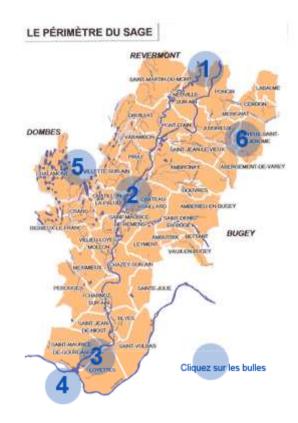
Faiblesses:

➤ Des formations géologiques qui peuvent entrainer des instabilités de pente telles que des coulées de boues, des glissements ainsi que des risques d'inondations (principalement au niveau de l'Albarine)



Contexte réglementaire

- ➤ Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23/10/2000 : cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique (masses d'eau) au plan européen
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée : document de planification qui fixe pour 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la DCE ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015.



Un nouveau SDAGE pour la période 2016-2021 (9 orientations dont 1 relative au changement climatique).

- ➤ Le SAGE de la Basse vallée de l'Ain, approuvé en 2009, il est en cours de révision et a pour mission :
 - > d'assurer la préservation et la protection des ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.
 - ➤ d'assurer le maintien et la restauration sur certains secteurs d'une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain.
 - → d'assurer l'atteinte du bon état des eaux dans les délais fixés par le SDAGE Rhône Méditerranée afin d'avoir un milieu favorable aux espèces aquatiques.

 7

Ressource en eau

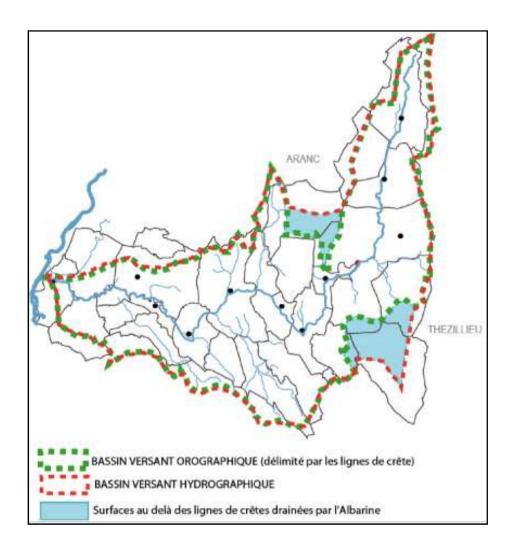
Le contrat de rivière de l'Albarine : Suite aux crues dévastatrices de 1990 et 1991 le Syndicat du bassin versant de l'Albarine (SIABVA) a été créé pour porter le contrat de rivière.

> 27 communes adhérentes

- ➤ Un 1^{er} contrat de rivière sur la période 2002-2007 (qualité des eaux, la gestion des crues, la restauration du lit, les peuplements piscicoles,...)
- ➤ Un **2**^{ème} **contrat de rivière** pour la période 2011-2016.

Il poursuit le travail engagé dans le 1^{er} contrat et renforce les thématiques suivantes : la restauration des milieux aquatiques, les actions pour réduire les pollutions domestiques et les risques d'inondations.

La commune de Champdor a fait l'objet de travaux de restauration du lit des berges de l'Albarine.



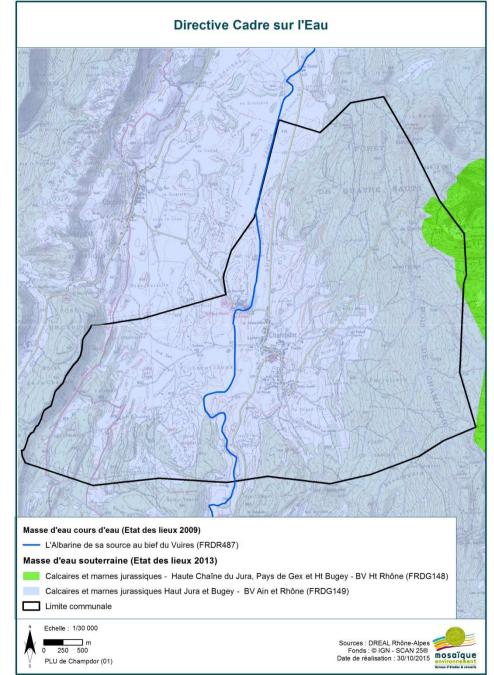


Ressource en eau

Hydrogéologie:

- > 2 masses d'eau souterraines :
 - FRDG114 (2009) Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD (FRDG149 en 2013)
 - FRDG148 Calcaires et marnes jurassiques-Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex et Haut Bugey- BV Ht Rhône (nouveau périmètre en 2013).
- Un bon état quantitatif et chimique en 2009 pour la FRDG114
- > Un état écologique, chimique et quantitatif stable entre 2009 et 2013.
- Des masses d'eau non concernées par un risque de non atteinte des objectifs environnementaux d'ici 2021.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	RNABE 2015		RNAOE 2021	
		Volet quantité	Volet qualité	Volet quantité	Volet qualité
FRDG112	Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis	non	non	non	non
FRDG144	Calcaires et marnes du massif des Bauges	non	non	non	non
FRDG145	Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse	non	non	non	non
FRDG148	Calcaires et marnes jurassiques - Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex et Ht Bugey - BV Ht Rhône	non	non	non	non
FRDG149	Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey - BV Ain et Rhône	non	non	non	non

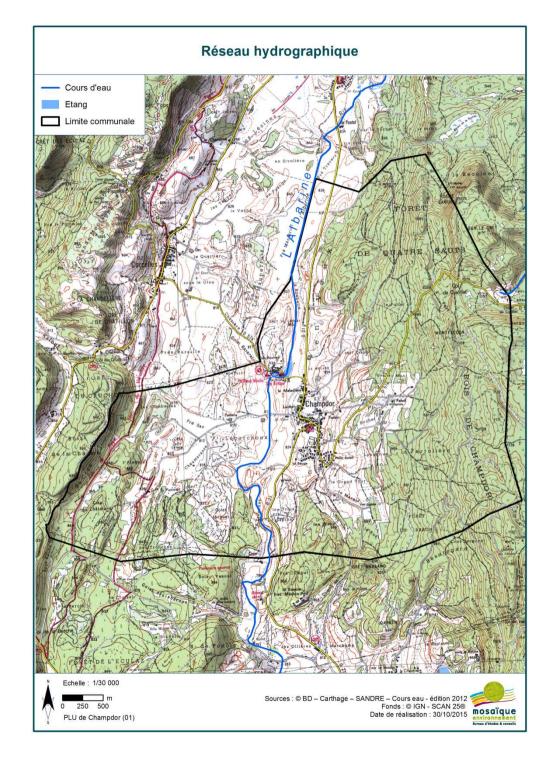


Res

Ressource en eau

Hydrographie

- L'Albarine est un affluent gauche de l'Ain donc un sous-affluent du fleuve le Rhône.
- L'Albarine s'écoule au cœur du département de l'Ain, au cœur du massif karstique du Bugey.
- Un réseau de zone humides (cf. inventaires patrimoniaux)
- > Etat quantitatif et qualitatif de l'Albarine :
 - Etat des lieux de 2009 : état écologique moyen (objectifs de bon état maintenus en 2015), état chimique inconnu (objectifs maintenus en 2015) : le SDAGE indique des pollutions d'origine domestique et des perturbations liées à l'assèchement estival.
 - Etat des lieux de 2013 : état chimique (pas de risques), état écologique (risque avéré de non atteinte des objectifs environnementaux)



Ressource en eau

Atouts:

- Un suivi national (SDAGE) et local de la qualité de la ressource en eau assuré par une structure intercommunale (SIABV).
- Une ressource en eau souterraine (alimentation en eau potable) et superficielle abondante (zones humides)
- Un bon état écologique et chimique des eaux souterraines qui s'est maintenu entre 2009 et 2015.
- Un réseau de zones humides qui remplit un rôle écologique multifonctionnel (ressource en eau, biodiversité, gestion des inondations).

Faiblesses:

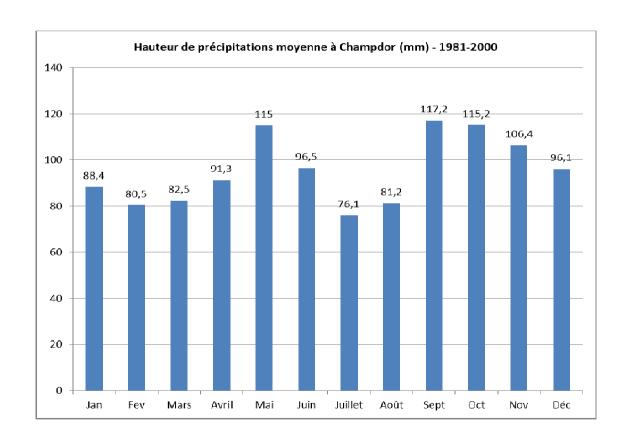
- Un état écologique qui s'est détérioré sur l'Albarine et qui doit faire l'objet de vigilances.
- Un réseau hydrographique sensible aux pollutions et qui semble fragilisé écologiquement (dégradation morphologique, continuités aquatiques, problèmes de rejets ponctuels de substances toxiques, pesticides, problématiques d'assecs).
- ➤ Le plan d'eau de Champdor qui est une ancienne retenue de moulin est positionné directement sur l'Albarine. L'ouvrage de sortie constitue un obstacle à la continuité écologique et a été retenu dans le Recensement des obstacles à l'écoulement réalisé par les services de l'état sous le code ROE42430.

Contexte climatique

- > Station météo la plus proche : Ambérieu en Bugey
- Climat de type semi-continental à influence océaniques et montagnardes : Les hivers sont marqués par l'influence montagnarde, un peu adoucis par les dernières influences océaniques venant buter sur les montagnes, apportant des précipitations importantes au pied des reliefs.

> Précipitations :

- Des étés chauds et des hivers rigoureux
- De fortes variations de températures et un niveau de précipitations important sur l'année
- 2 périodes de forte pluviosité (mai et de septembre à novembre)
- 2 périodes sèches (févriermars et juillet à août)



Contexte climatique

> Températures : Une température moyenne sur l'année d'environ 11 ℃ les moi s les plus chauds sont ceux de de Juillet (20,1 ℃) et Août (19,9 ℃). L'influence mo ntagnarde sur le Bugey donne des hivers froids, 3,5 ℃ de moyenne en décembre.

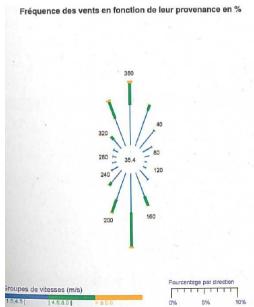
> Ensoleillement La durée d'insolation est de 1881 heures par an (source : Météo France), soit légèrement en-dessous de la moyenne nationale (1900 heures par an environ). L'ensoleillement est

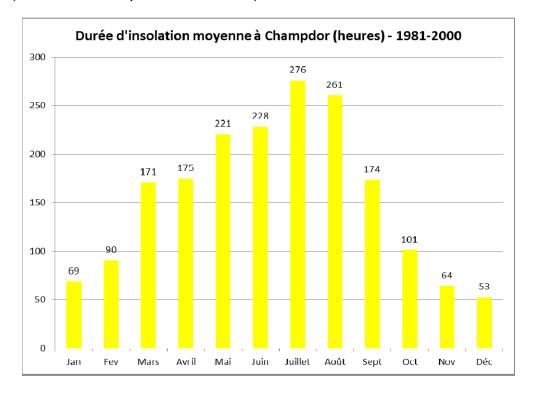
donc plutôt bon sur la commune.

> Les vents : des vents dominants orientés nord-sud. L'orientation des vents suit la vallée de la Saône selon un axe nord-sud. Ils sont généralement

plus forts à Ambérieu où des coulées d'air froid (en hiver) peuvent descendre la vallée

de l'Albarine.





Contexte climatique

Atouts:

➤ Un climat plutôt agréable avec une capacité d'ensoleillement non négligeable à prendre en compte dans les projets d'aménagements (orientations, apports solaires passifs).

Faiblesses:

> Un climat rigoureux qui se caractérise par de fortes variations de températures sur l'année.

Un niveau de précipitations assez importants sur l'année (supérieur à la moyenne nationale 1 146,4 mm par an contre 900 mm par an) qui contribuent à renforcer les risques d'inondations et de ruissellement des eaux pluviales.

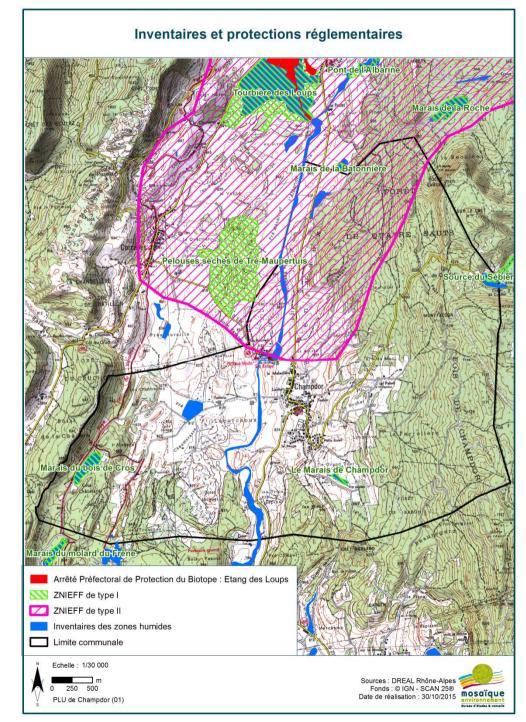
> Des étés chauds contre lesquels se protéger : assurer un confort d'été (limiter le rayonnement solaire estival sur le sol et les murs à forte inertie, choix de revêtements qui stockent peu la chaleur).

Inventaires et protection

- ➤ Un inventaire zones humides : réalisé en 2013 par le Conseil Général de l'Ain.
 - ➤ 10 zones humides sur la commune : l'Albarine (2 zones humides) et des milieux annexes, du barrage de Champdor, du marais de Champdor, du Molinion et du marais de la Batonnière, du marais de Givarais, du marais de Bois de Cros, des sources du Sébier et de la prairie humide de Lecorchoux.

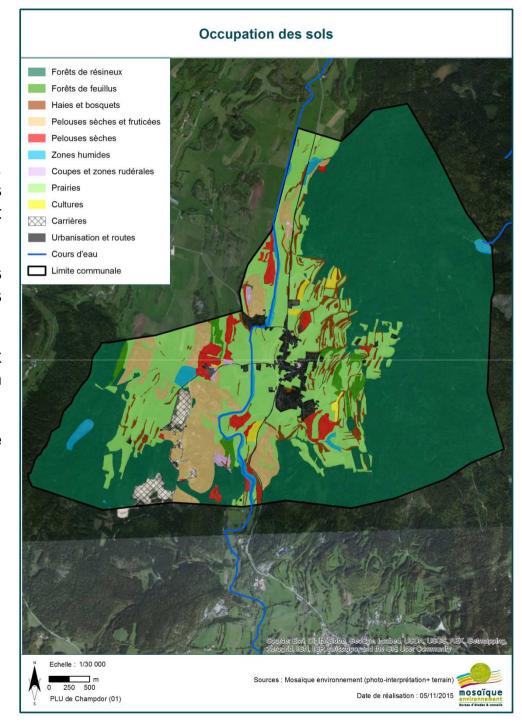
> L'inventaire des ZNIEFF (régional):

- > ZNIEFF de type II : Réseau de zones humides du plateau de Brenod
- ➤ ZNIEFF de type I : «Marais du bois de Cros», «Source du Sébier » ; «Le Marais de Champdor» ; «Marais de la Batonnière» ; «Pelouses sèches de Tré-Maupertuis».



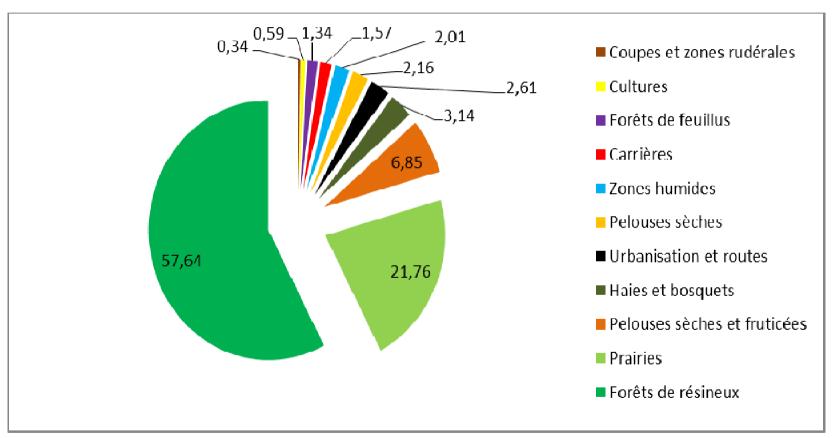
Occupation des sols

- ➤ Une prédominance des milieux boisés, majoritairement des bois dominés par des résineux (sélection du Sapin pectiné et plantations d'Epicéa);
- ➤ Un important bocage constitué de **prairies permanentes** (fauchées ou pâturées) de haies champêtres et de bosquets ;
- ➤ Des milieux à forts **intérêts patrimoniaux** (pelouses sèches et marais) en plus ou moins bon état mais très présents ;
- ➤ Une **urbanisation** assez condensée composée du centre bourg et de quelques fermes éparse.
- ➤ La présence de carrières ;





Répartition de l'occupation des sols (en %)



Source : Mosaïque Environnement



Atouts:

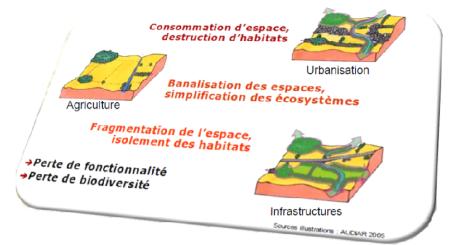
- > Des zones humides et des pelouses sèches dont l'intérêt biologique est reconnu dans les inventaires régionaux.
- Un patrimoine naturel remarquable à fort enjeu régional.
- > Un territoire rural dominé par les forêts et les prairies.
- ➤ La présence de carrières et d'une filière bois qui participent à définir l'occupation des sols de la commune.
- > Des ressources naturelles (bois, pierres) qui façonnent le paysage et qui détermine ainsi les activités de la commune (carrières, filière bois).

Faiblesses:

Des activités humaines (exploitations de carrière) qui peuvent être source de nuisances pour les espèces locales mais également pour le paysage.

La trame verte et bleue (TVB) :

> Mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité en au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.



- La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent
- > Composée de continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue)
- Constituée de :
 - Réservoirs de biodiversité

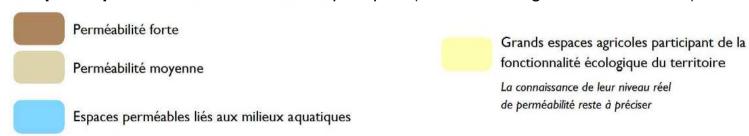


- Sous-trames écologiques
- > Corridors écologiques

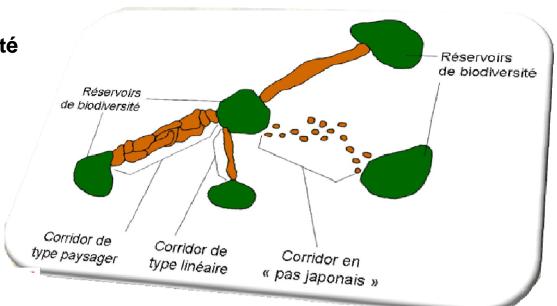


La notion de perméabilité :

> Espaces perméables terrestres et aquatiques (connectivités globale du territoire) :



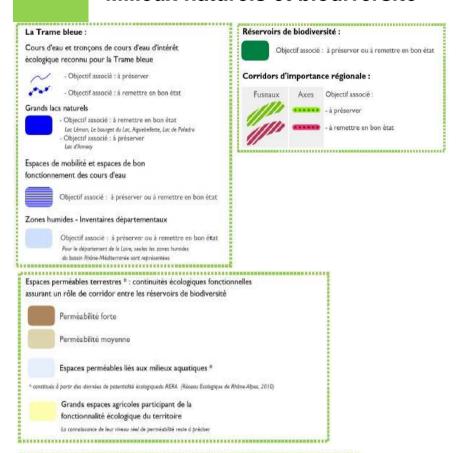




Les différentes échelles de la TVB :

- > A l'échelle **nationale** avec les orientations nationales qui définissent les enjeux nationaux et transfrontaliers,
- ➤ A l'échelle **régionale** : les Schémas Régionaux de Cohérence Écologiques **(SRCE)** définissent la TVB pour chaque région, ses enjeux, sa représentation cartographique et les mesures mobilisables pour la mise en œuvre .
- ➤ A l'échelle **locale**, communale et intercommunale avec les documents de planification (en particulier SCoT, PLU, PLUI) qui prennent en compte les SRCE

L'élaboration de la TVB à l'échelle du PLU a pour but <u>d'affiner le travail réalisé à l'échelle régionale</u> afin de la prendre en compte dans les diverses pièces du PLU



Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif)

→ Points de conflits (écrasements, obstacles...)

Zones de conflits (écrasements, falaises,

Référentiel des obstacles à l'écoulement

des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Paur le tracé Lyan-Turin, les sections de tunnel me cont par

obstacles, risques de noyade ...)

Projets d'infrastructures linéaires

Routes, autoroutes
Voies ferrées

Tunnels (Données non enhaustires)

Principaux secteurs urbanisés et

(Corine Land cover, 2006)

Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

Type autoroutier

Routes secondaires

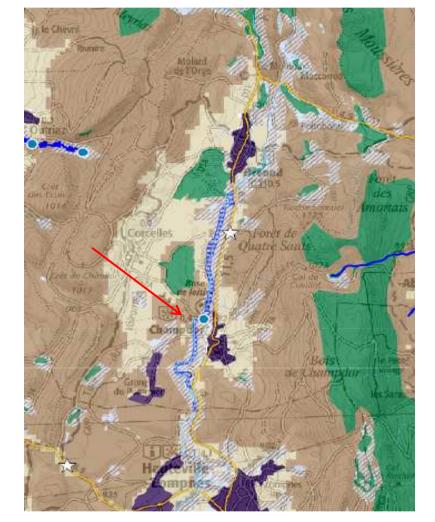
Voies ferrées principales et LGV

Plans d'eau

Infrastructures routières

Infrastructures ferroviaires

artificialisés, localisés à titre indicatif

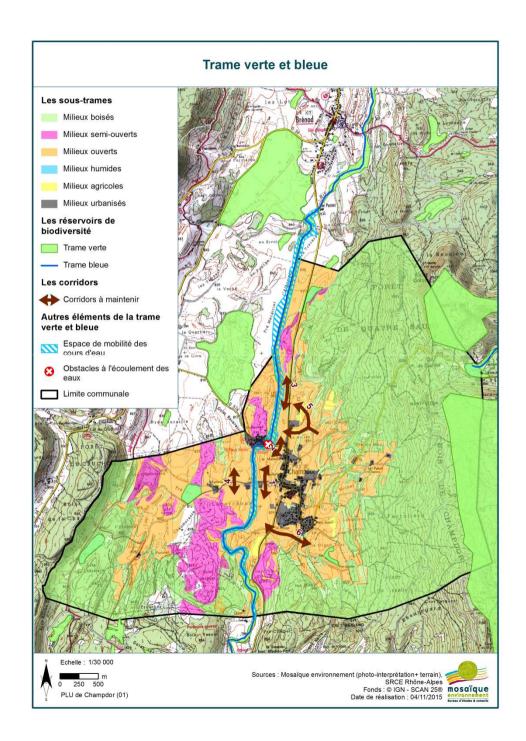


Extrait de l'atlas cartographique du SRCE Rhône-Alpes

- > Espaces perméables liés aux milieux aquatiques (à préserver et à remettre en bon état).
- Perméabilité forte liée aux prairies, boisements, milieux ouverts et semi-ouverts.
- > Des obstacles liés à l'écoulement des cours d'eau (seuils)

De nombreuses sous-trames

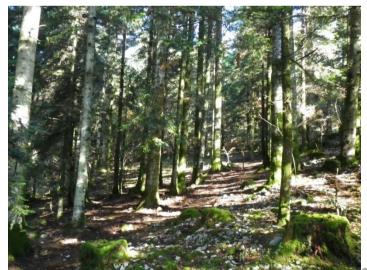
- > Aquatique et humide
- boisée
- de milieux semi-ouverts : landes, friches, fourrés
- de milieux ouverts : prairies, pelouses sèches
- > agricole : cultures



Le continuum boisé:

- ➤ 62 % du territoire communal dominé par des résineux : le Sapin pectiné, l'Epicéa largement plantée pour l'exploitation forestière, le hêtre des forêts
- ➤ Une flore du sous-bois caractéristique de l'étage montagnard : le Sorbier des oiseleurs, l'Orge d'Europe, ou encore l'Oxalis petit-oseille
- > Une sous-trame très perméable qui favorise le déplacement de nombreuses espèces
- ➤ De nombreuses haies champêtres arbustives ou arborées, et de bosquets qui forment un paysage de bocage dense (dans la partie Est de la commune) à moins dense (dans la "vallée" de l'Albarine) : Charme, Hêtre, Chêne sessile pour les arbres, associés à des arbustes comme le Cornouiller sanguin ou encore à des ronces)
- ➤ Une ripisylve plus ou moins discontinue et majoritairement arbustive borde l'Albarine. Elle est composée de divers saules (Saule pourpre, Saule à trois étamines etc.).





Sapinière montagnarde

73

La sous-trame prairiale :

- > 21 % de la superficie totale.
- > Présence de prairies pâturées ou fauchées.
- ➤ La flore caractéristique de ces milieux varie selon le mode de gestion ou encore son intensité (pratiques intensives ou extensives).
- ➤ Pour les espèces présentes : le Trèfle des près, le Dactyle aggloméré, le Plantain lancéolé, l'Achillée millefeuille ou encore la Knautie des champs.
- > Des milieux très perméables au déplacement d'un grand nombre d'espèces.





Prairies

La sous-trame des pelouses sèches :

- ▶2,16 % environ de la superficie totale
- ➤ Ces milieux abritent également de nombreuses espèces remarquables
- ➤ Présence d'espèces comme le Brome érigé, le Brachypode des rochers ou encore l'Euphorbe petit-cyprès ou diverses espèces d'orchidées.
- ➤ Pour les espèces remarquables : l'Orchis musc
- Ces milieux présentent une biodiversité riche et sont reconnus d'intérêt communautaires par la Directive Européenne 92/43/CEE "Faune/Flore/Habitats".
- ➤ Perméabilité forte pour de nombreuses espèces







l'Orchis musc



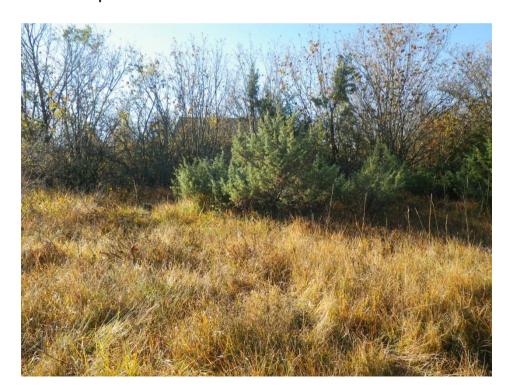
Le brome érigé

25



Le continuum de milieux semis- ouverts:

- >6,8 % de la superficie totale : pelouses sèches et de fourrés / jeunes boisements.
- ➤Un intérêt écologique égalant celui des pelouses sèches.
- ➤ Sous-trame favorable aux déplacements des espèces.
- ➤ Présence du Genévrier commun, le Cornouiller sanguin, le Rosier des chiens, ou encore la Viorne lantane.
- Faute de gestion (débroussaillage et reprise d'une activité pastorale) un certain nombre de ces fourrés et de ces pelouses sèches évolueront vers la forêt.



Pelouse sèche au premier plan et fruiticée au second plan

La sous-trame agricole:

- ➤ 0.59 % de la superficie totale : seulement quelques parcelles mises en cultures.
- ➤ Perméabilité moyenne (pas de grillages, murets,...) mais :
 - * via l'utilisation de produits chimiques (engrais et pesticides)
 - * l'absence de diversité végétale fait diminuer leur potentiel écologique, notamment pour les petites espèces sensibles (amphibiens, reptiles, insectes).



Parcelle de culture



La sous-trame zones humides (trame bleue) :

> 2 % de la superficie totale de la commune

➤ Une prairie humide, une mégaphorbiaie au lieu-dit près sac, des saulaies rivulaires qui bordent l'Albarine, une prairie paratourbeuse à Molinie bleue et Sanguisorbe officinale au lieu-dit la Batonnière, une pelouse marneuse hygrophile (la Gentiane d'Allemagne).

Les zones humides sont des milieux intéressants car inventoriés et protégés (au sens de la loi sur l'eau), rôle tampon en cas de crues par exemple.

> Richesse reconnue : réservoirs de biodiversité



Pelouses marneuses

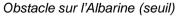


Marais de la batonnière

La sous-trame aquatique (trame bleue) :

- L'Albarine qui traverse la commune du nord au sud
- >Le Serbier qui prend sa source à l'Est de la commune
- ➤ L'Albarine et le Serbier classés en réservoirs de biodiversité (SRCE)
- Forte perméabilité pour les espèces aquatiques et amphibies sauf au niveau du parc de loisir sur l'Albarine (obstacle important). À l'amont de cet obstacle, elle forme un étang puis son cours redevient linéaire à l'aval.







L'Albarine

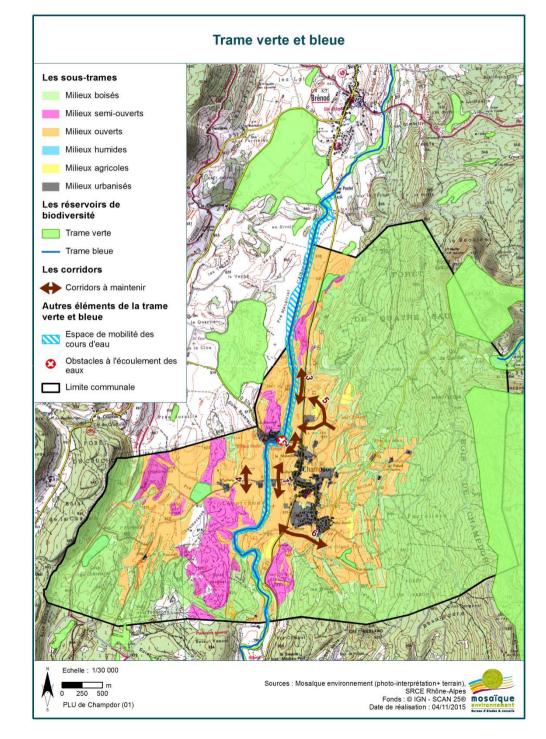
Les corridors : ce qu'il faut retenir...

- ➤ Un contexte rural où les pressions anthropiques sont faibles à la libre circulation des espèces.
- > Seul bémol : la présence d'un obstacle à l'écoulement des eaux sur l'Albarine et au niveau du **centre-bourg** (des impasses, clôtures, murs qui rendent le passage des espèces difficile).
- ➤ Une forte perméabilité due aussi à la présence de nombreux espaces à forts enjeux écologiques, à l'hétérogénéité du paysage (présence de haies, de bosquets et de fourrés au sein des milieux ouverts) mais également à la concentration de l'urbanisation au niveau du centre-bourg.
- ➤ Des **corridors paysagers** : vastes espaces homogènes dans lesquels les connexions se font de façon multidirectionnelle et correspondent à l'ensemble des sous-trames de la commune.
- > Corridors identifiés sur la commune :
 - Les corridors à maintenir : se trouvent dans les continuums de milieux ouverts de bonne perméabilité (milieux prairiaux, forestiers et agricoles) et ne sont pas menacés par l'urbanisation. Il s'agit de l'ensemble des possibilités de déplacement de la faune au sein de ces continuums tant qu'il n'existe pas d'obstacle à ces déplacements.

Les corridors à maintenir: (recommandations)

Corridors proches de l'urbanisation, peuvent être menacés si l'urbanisation se développait dans ces secteurs.

- Corridors n º et 4 : le long de la D21. On observe une urbanisation le long de la route notamment au bord de l'Albarine.
- Corridors nº2 et n³3 : préserver la rive gauche de l'Albarine
- Corridors n⁵ et n⁶ : leur disparition contraindrait d'avantage le passage Est / Ouest des espèces.

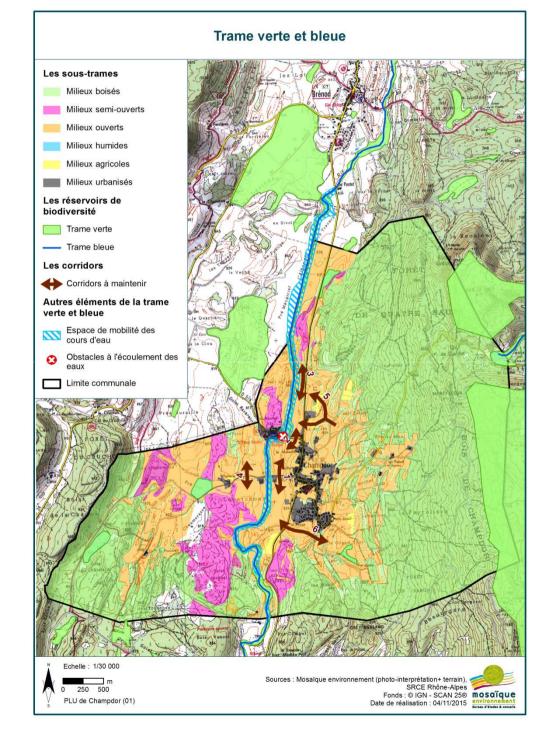


Atouts:

- > Des sous-trames globalement très perméables aux déplacements des espèces ;
- ➤ Une urbanisation regroupée au niveau du centre bourg, peu de secteurs étant urbanisés le long des routes ;
- ➤ Des carrières regroupées dans un secteur à l'Ouest du territoire.
- ➤ De nombreux corridors paysagers correspondant aux sous-trames elles-mêmes ;
- ➤Un territoire peu fragmenté par l'urbanisation ;

Faiblesses:

- La présence d'un seuil sur l'Albarine.
- Des corridors menacés par l'étalement urbain du centre-bourg (le long de l'Albarine)
- Des formes urbaines récentes (lotissements) qui se développent le long de la D21.



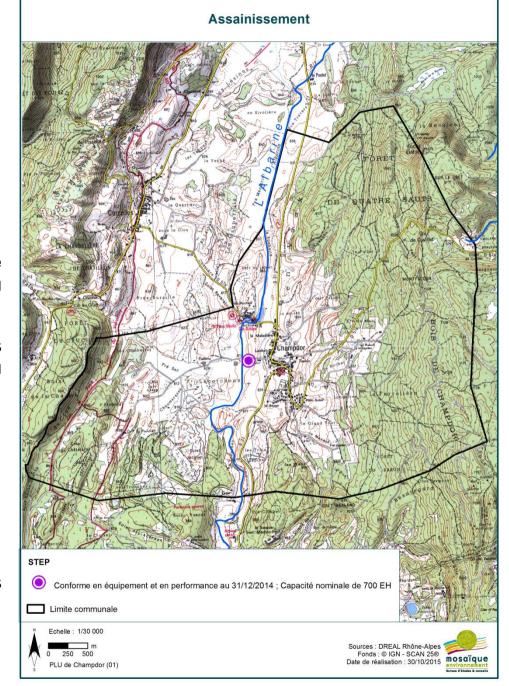


Assainissement collectif:

- > Compétence exercée par la commune.
- > STEP communale à filtres plantés : 700 EH
- Nombre d'abonnés : 324 habitations
- ➤ Milieu de rejet : L'Albarine
- ➤ Bon fonctionnement de la STEP mais présence d'eaux claires parasites en provenance du camping.
- ➤ Réseau séparatif en centre-bourg + les habitations de la Glavinière ainsi qu'une maison au hameau de la Palud.
- > Pas de schéma d'assainissement.

Assainissement individuel:

- ➤ Compétence exercée par le SIABVA.
- >4 installations en SPANC sur la commune.
- ➤ Contrôle des équipements réalisés prochainement.

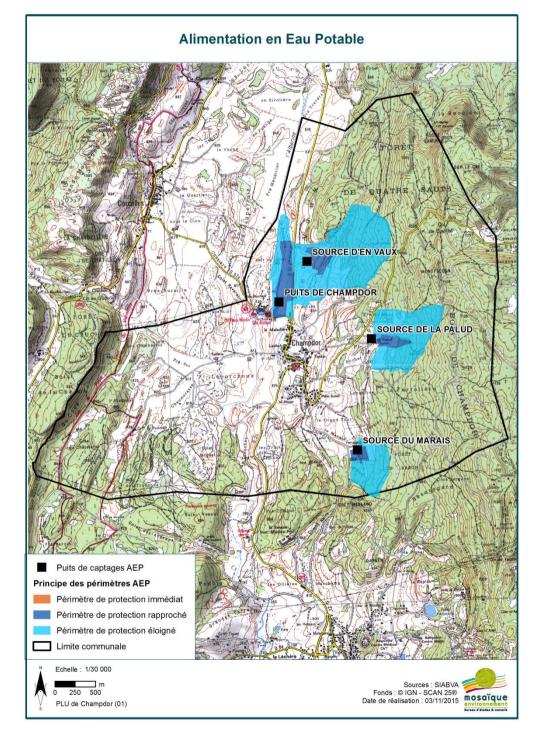


Les

Les réseaux

Eau potable:

- ➤ Production et transfert assurés par le Syndicat Intercommunal Intercommunal à vocation unique des eaux du Valromey (Ruffieu, Ain).
- ➤ La distribution de l'eau potable est assurée par les captages suivants :
 - la Source d'en Vaux (captage du moulin de la Scie)
 - le Puits de Champdor (source des Vaux) ;
 - la Source de la Palud (captage de la Palud);
 - la Source du Marais.
- ➤ La commune est intégrée dans un périmètre de bassin d'alimentation de la ressource en eau potable.
- > Des périmètres de protection éloignés et rapprochés sur la commune.
- ➤ Malgré des périodes d'assecs, la ressource ne fait pas défaut pour les usages en place.
- > Eau distribuée de bonne qualité/rendement conforme.
- ➤ Nombre d'abonnés sur la commune ???





<u>Défense incendie :</u>

- ➤ Nombre de poteaux incendie et répartition sur la commune.
- ➤ Un diagnostic de conformité SDIS? Année?
 - ➤ Nb de poteaux conformes ;
 - ➤ Nb non conformes.

Eaux pluviales:

- > Compétence communale
- ➤ Réseau d'eaux pluviales dans le centre-bourg. Ailleurs, eaux drainées par les fossés.
- ➤ La pente peut contraindre la gestion des risques de ruissellement des eaux pluviales.
- ➤ Nombre de déversoirs d'orages ?



Les réseaux

Atouts:

- Une ressource en eau conforme aux exigences réglementaires et suffisante pour assurer les besoins futurs.
- Une STEP suffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins des populations futures et qui ne présente pas de problématique particulière.
- Une gestion séparative des eaux usées et pluviales dans le centre-bourg
- La mise en place de périmètres de protection de captage pour assurer la préservation de l'eau potable.

Faiblesses:

- Des risques potentiels d'inondations au niveau de l'Albarine et des risques de ruissellement des eaux pluviales à prendre en compte dans l'aménagement (pente).
- Les eaux de la STEP présentent potentiellement une source de pollution pour l'Albarine (milieu de rejet direct de la STEP).
- Une faible aptitude des sols à l'assainissement non collectif

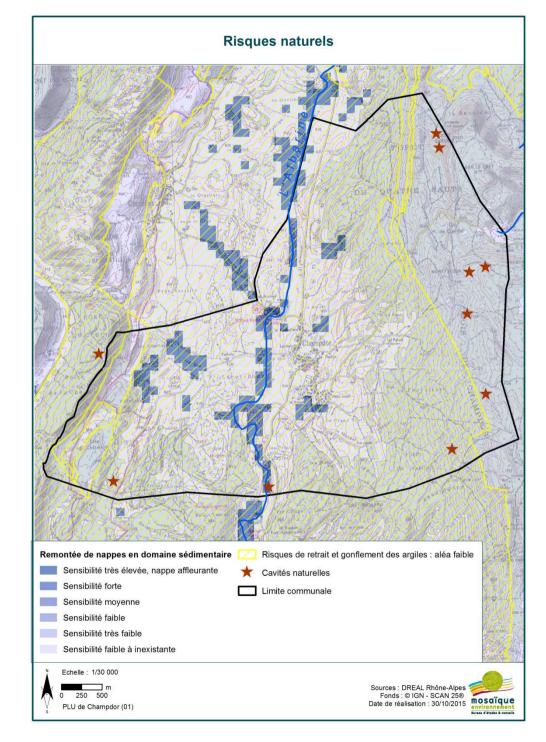




Les risques naturels

> Le risque d'inondation

- Pas de PPR (Plan de prévention des risques).
- Un risque d'inondation très élevé localisé essentiellement au niveau de l'Albarine (source : BRGM).
- Une modélisation hydraulique est en cours sur la rivière de l'Albarine.
- Des projets de rétention dynamique des crues en aval du bourg ont été réalisés (source : SIABVA).
- 1 arrêté de catastrophe naturelle du 13 février au 18 février 1990 pour inondations et coulées de boues.



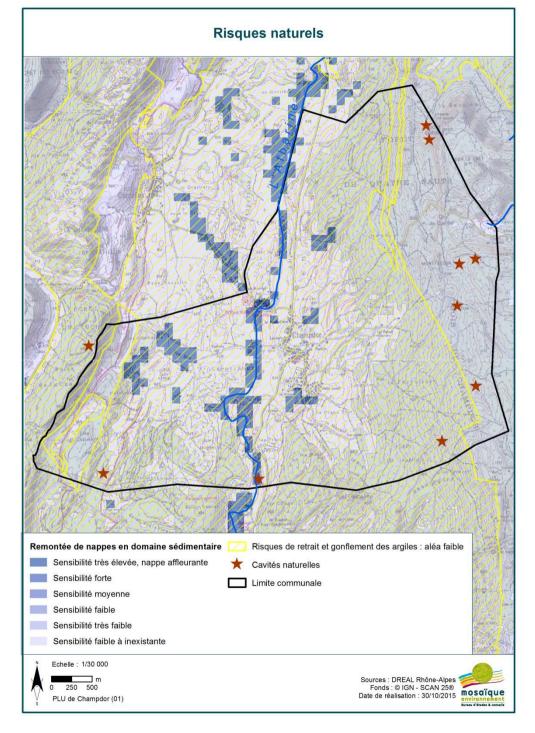
Les risques naturels

➤ Risque de séisme : L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque de sismicité modéré (zone 3).

> Aléa retrait gonflement des argiles :

- La plupart du territoire communal est concerné par un risque faible de retrait gonflement des argiles.
- Un risque moyen a été identifié dans un secteur à l'Ouest et à l'Est (zones boisées) de la commune.





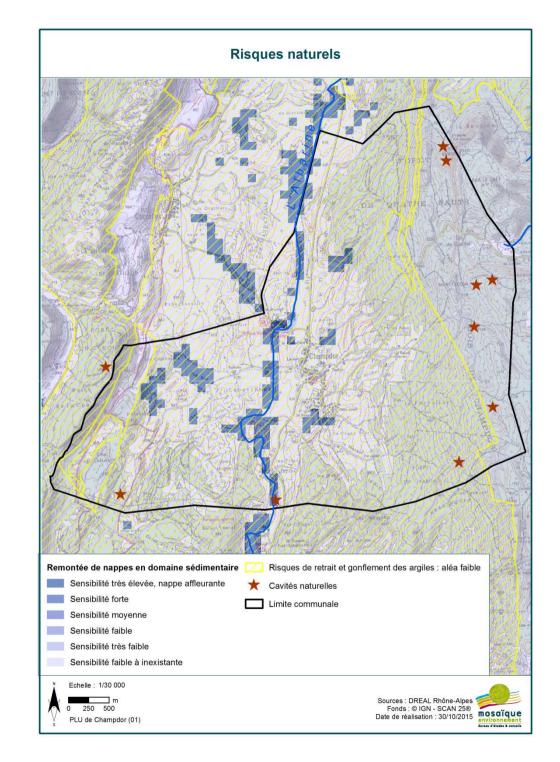
Les risques naturels

➤ Risque Mouvement de terrain :

La commune n'est pas concernée par des risques de mouvements de terrain

>Risques liés à des cavités souterraines naturelles:

- Localisation en dehors du centre-bourg
- Localisation dans les zones boisées sur les secteurs où la topographie est importante (à l'est et à l'ouest du territoire).

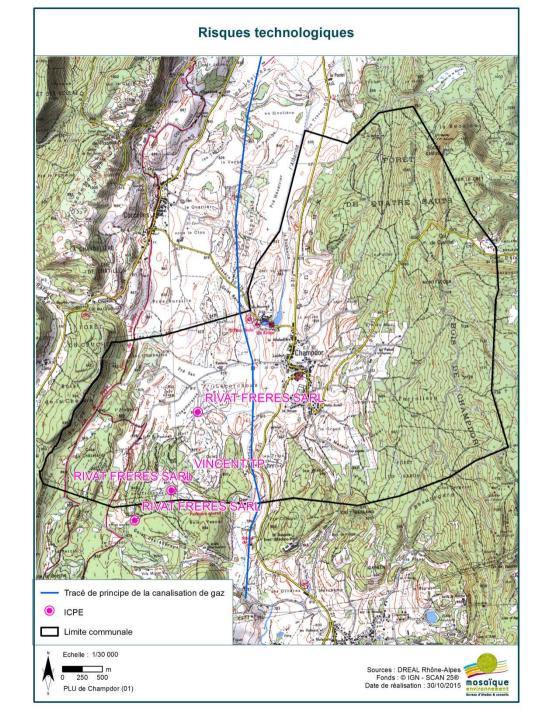


Les risques technologiques

> 2 ICPE sur le territoire communal :

- RIVAT FRERES SARL (3 sites) : régime de l'autorisation (non Seveso). Exploitation de la pierre d'Hauteville (distribution de sable, concassés, granulats, gravier et blocs d'enrochement paysagers)
- VINCENT TP : régime de l'autorisation (non Seveso. Son activité est l'extraction de la pierre marbrière de ses carrières de Hauteville-Lompnes.
- > Canalisations et/ou transport de matières dangereuses :
 - canalisation : Oyonnax-Hauteville tronçon PORT HAUTEVILLE- 100mm- PMS 67,7 bar (transport thermique, gazoduc).

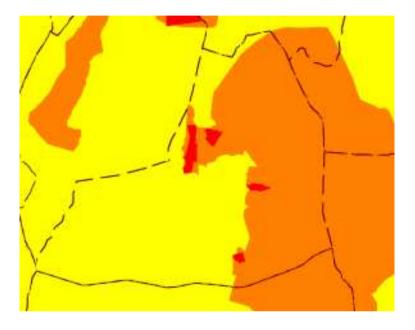


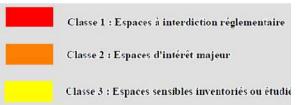


Les risques technologiques

> Schéma départemental des carrières :

- la partie ouest et centrale de la commune est classée en « espace sensibles inventoriés ou étudiés ». Cette classe comprend des espaces de grande sensibilité environnementale, les autorisations de carrières dans ces zones devront être accompagnées de prescriptions particulières adaptées au niveau d'intérêt et de fragilité du site.
- la partie Est de la commune est inscrite en zone « espace d'intérêt majeur ». Des ouvertures de carrières ne peuvent y être autorisées que sous réserve que l'étude d'impact démontre que le projet n'altère en rien l'intérêt patrimonial du site.
- les secteurs correspondant aux périmètres de protection des captages en eau potable sont inscrits en « espace à interdiction réglementaire ». Cette classe comprend les espaces bénéficiant d'une protection juridique forte, au sein desquels l'exploitation des carrières est interdite





Source: Schéma départemental des Carrières de l'Ain



Les risques naturels et technologiques

Atouts

> Des études actuellement en cours qui permettront d'affiner le niveau d'aléas inondations sur la commune.

Faiblesses:

- > Des risques d'inondations au niveau de l'Albarine à prendre en compte dans l'aménagement de la commune.
- > Un relief propice au ruissellement aggravé par l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols.
- ➤ Présence de risques diffus sur le territoire : inondation, coulées boueuses, aléa retrait gonflement des argiles, cavités souterraines liés au contexte géologique et topographique.
- ➤ Un territoire contraint par plusieurs types de risques technologiques (ICPE, TMD, carrières) qui imposent de fait des prescriptions particulières.

Les nuisances

Nuisance sonores:

- ➤ L'axe de circulation principal est la D21.
- ➤ Aucun axe de transport n'a été classé au titre de la lo Bruit.
- Les activités liées aux exploitations de carrières peuven engendrer des nuisances sonores. Elles sont toutefois situées en dehors du centre-bourg.

Qualité de l'air :

- ➤ La commune n'est pas concernée par un PPA.
- ➤ Principales sources de polluants : secteur résidentiel/industriel et des transports routiers.
- ➤ Une qualité de l'air plutôt bonne sur la commune (2015).

Sites et sols pollués :

➤ Pas de sites et sols pollués

Lignes électriques :

➤ Pas de lignes électriques haute tension

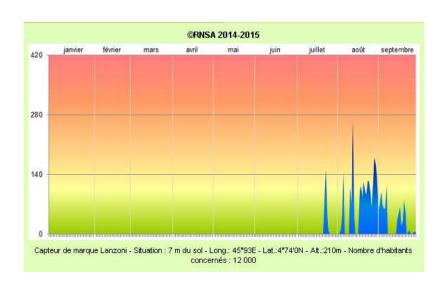
Allergènes:

- ➤ Une saison pollinique de juillet à septembre.
- ➤ Plusieurs milieux rudéraux (friches) favorables à l'ambroisie

Historique des 7 derniers jours



Qualité de l'air sur Champdor - Source : ATMO Rhône-Alpes



Nuisances

Atouts:

- ➤ Un territoire rural peu exposé aux différentes nuisances (sonores, sites et sols pollués, qualité de l'air).
- ➤Une qualité de vie.







Les émissions de GES et énergies renouvelables

Contexte supra communal:

➤ Lois Grenelle les 3*20

>Un PCET : le Conseil Général de l'Ain

Dans le PLU c'est le principe directeur : « sobriété, efficacité et renouvelables »

➤ promouvoir une **densification du tissu urbain**, en favorisant les opérations de renouvellement urbain ;

>maîtriser l'étalement urbain

- > promouvoir la pratique des modes doux et alternatifs à la route
- > prendre en compte l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments et promouvoir les énergies renouvelables.







Les émissions de GES:

- ➤ Postes les plus consommateurs (CG01) : les déplacements, le résidentiel, les transports de marchandises et l'agriculture.
- ➤ Une répartition représentative des caractéristiques du territoire à dominante rurale marquée d'un tissu industriel, un parc de logements anciens.

Les énergies renouvelables :

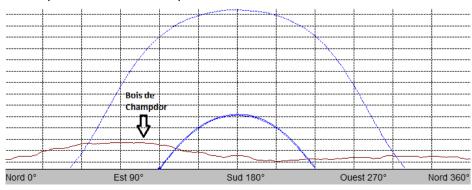
- ➤ Solaire thermique et solaire photovoltaïque (nb d'heure d'ensoleillement par an favorable)
- ▶Énergie hydraulique : aucune installation recensée
- ≻Énergie éolienne : zone favorable.
- ➤ Géothermie : zone favorable (BRGM);
- ➤ Bois énergie : les boisements de résineux sont exploités sur la commune.

Un projet de Maison départementale de la filière Forêt-Bois sur Cormaranche est en cours, il viendra compléter le Pôle formation bois (MFR et Ecole Technique du Bois). C'est aussi le premier maillon d'une zone d'activités "bois".

Postes	T eq. CO2	%
Déplacements de personnes	1 475 000	23%
Résidentiel	956 000	15%
Transport de marchandise	891 000	14%
Agriculture	887 000	14%
Alimentation	850 000	13%
Procédés industriels	698 000	11%
Construction et voirie	371 000	6%
Tertiaire	274 000	4%
Déchets	115 000	2%
Production d'énergie	16 000	0,2%
Total	6 533 000	

Données du PCET de l'Ain (2010)

Masque solaire de Champdor



Les émissions de GES et énergies renouvelables

Atouts:

- > Des conditions d'ensoleillement favorables au développement de l'énergie solaire.
- La filière bois représente un potentiel en énergie renouvelable.

Faiblesses:

- ➤ Des déplacements, 1^{er} poste générateur d'émissions de gaz à effet de serre.
- ➤ Un territoire rural marqué par un parc de logement ancien, une urbanisation diffuse, des déplacements domicile-travail importants.





L

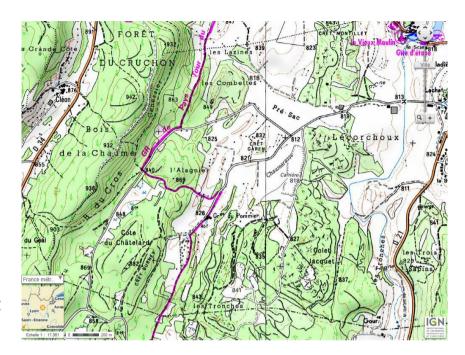
Les modes doux

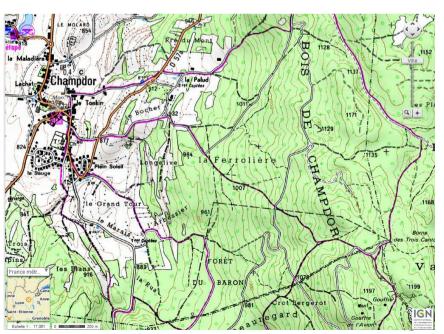
Plusieurs itinéraires de randonnées :

- ➤ A l'ouest par le chemin de Grande Randonnée (GR) de Pays Tour du Valromey.
- ➤ A l'est, plusieurs chemins mènent au Bois de Champdor et au sud en direction de la forêt du Baron.
- ➤ La commune a balisé différents circuits au départ de la mairie :
 - Le sentier Aragon, 3h30 entre Champdor et Hauteville ;
 - Le circuit du patrimoine, 1h30 pour découvrir le patrimoine architectural de Champdor
 - La randonnée forestière, 3h30 d'un itinéraire balisé en forêt autour de Champdor.

➤ Modes doux :

- •Quelques passages piétons dans le centre-bourg.
- Un contexte topographique qui contraint le développement des modes doux (vélos)





Les modes doux

Atouts:

- ➤ Un cadre paysager qui permet la découverte de la commune à travers plusieurs itinéraires de randonnées.
- La qualité paysagère permet de découvrir la commune à travers plusieurs types d'itinéraires de randonnées (découverte du patrimoine architectural, naturel et forestier).



➤ Un relief qui n'encourage pas le développement des modes doux (vélos) et qui représentent de fait une contrainte pour l'aménagement sur la commune.

Des besoins particuliers ? Aire de covoiturage, piste cyclable dans le centre-bourg?



Les déchets

- ➤ Compétence : Communauté de communes du plateau d'Hauteville.
- ➤ Élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, la gestion du tri sélectif et de la déchetterie.
- ➤ La collecte des ordures ménagères est assurée par la société Trilogie
- ➤ la Communauté de Communes propose des composteurs à prix réduit disponible dans les mairies
- ➤ Déchetterie intercommunale sur la commune d'Hauteville-Lompnes
- ➤ En attente de données (tonnages par années, évolutions)
- ➤ Des besoins en point d'apports volontaires, autres ?







Les premiers enjeux environnementaux

Thématiques environnementales	Enjeux	Niveau de priorité
Gestion équilibrée des territoires	 la lutte contre l'artificialisation des sols : imperméabilisation des sols une gestion cohérente entre les milieux naturels, agricoles et urbains une urbanisation en priorité dans la tache urbaine existante (dents creuses,) 	FORTE
Préservation milieux naturels et de la biodiversité Préservation et restauration des milieux aquatiques		MOYEN
Ressources en eau et usages	 la préservation de la ressource en eau potable (report des périmètres de protection de captage)) l'adéquation entre les capacités de la ressource (quantité) et des équipements (traitement, collecte) Des choix d'urbanisme à rendre cohérent avec le fonctionnement et les capacités du systèmes d'assainissement Des projets urbains favorisant une gestion intégrée des eaux pluviales 	FORTE



Les premiers enjeux environnementaux

Thématiques environnementales	Enjeux	Niveau de priorité
Risques naturels et technologiques	 -la non aggravation des risques d'inondation et de ruissellement par une prise en compte dans l'aménagement (gestion alternative des eaux pluviales). -le contrôle de l'urbanisation autour des sites classés et présumés dangereux (ICPE). -la prise en compte des risques TMD (report des itinéraires et des zones tampons). 	FORT
Nuisances et pollutions	-la prise en compte des nuisances sonores liées aux exploitations de carrières.	FAIBLE
Climat et énergie	 le développement des énergies renouvelables : bois, solaire. la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre le développement de l'efficacité énergétique des habitations à venir et la réhabilitation des habitations anciennes 	MOYEN
Modes doux/ accessibilité	-la valorisation des modes doux dans le centre-bourg -la valorisation des réseaux de randonnées sur la commune - l'identification des éventuels besoins de déplacements agricoles/forestiers	FAIBLE
Déchets	-Prévoir les emplacements nécessaires aux futurs équipements si besoin -Maintenir les efforts sur le tri et le compostage	FAIBLE